



SOCIABILITÉS ET TIC.
www.lehub-agence.com



CONVENTION DE REALISATION DE SITES WEB

Par **Le Hub** - SARL au capital de 10.000€.

Siège social : 55 rue Sedaine, 75011 Paris / SIRET 493 892 202 00026 – APE 741G

Représentée par son gérant, Monsieur Philippe Brzezanski.

Ci-après dénommées : le producteur

ARTICLE 1 - EXPOSE

- 1.1. Le producteur conçoit et réalise pour la plate-forme **artishoc** pour le Client - qui lui en confie la mission -, des sites Internet et des développements sous licence **artishoc** (marque, technologie, savoir faire).
- 1.2. Le producteur met à disposition du Client un site Internet (front office) développé pour son propre compte et d'une base de données (back office), ceci sous technologie **artishoc**. Le producteur dote les sites des outils de référencement et de statistiques nécessaires à sa bonne visibilité sur Internet..
- 1.3. Les parties en conséquence souhaitent se rapprocher dans les conditions ci-après définies.

ARTICLE 2 – OBJET - CONCEPTION ET REALISATION DU SITE

- 2.1. Le Client confie, par les présentes, au producteur, qui accepte la mission :
 - de concevoir et réaliser une base de données et un outil de gestion (ci-après dénommé le « back office + base de données ») sous technologie **artishoc**, articulant le back office de Le Client aux bases de données partenaires ;
 - de livrer un Front Office et un Back Office en conformité avec les spécificités techniques décrites aux présentes et plus généralement nécessaires à une exploitation du site sur le réseau internet.
- 2.2. Le producteur s'engage à effectuer sa mission dans le respect :
 - des recommandations effectuées par lui et validées par Le Client dans le story board ;
 - de l'arborescence du Site, réalisée par lui et validée par Le Client (en annexe 2 p.12) ;
 - de la charte graphique définie pour le Site d'un commun accord, réalisée par lui et validée par Le Client ;

Les prestations du producteur, telles que définies ci-dessus, seront soumises à l'accord préalable de Le Client ou du représentant de son choix avant la mise en ligne. L'approbation écrite du Le Client devra intervenir par fax, courrier postal ou électronique dans un délai de 10 (dix) jours ouvrés à compter de l'envoi par le producteur des éléments à approuver ; à défaut de réponse à l'expiration de ce délai, l'approbation de Le Client sera réputée acquise.

En cas de refus par Le Client d'approuver les éléments proposés, le producteur disposera d'un délai supplémentaire de 10 (dix) jours ouvrés pour proposer une nouvelle version des travaux conformes aux souhaits du Le Client.

- 2.3. Le producteur s'engage notamment à fournir au prestataire d'hébergement les éléments techniques nécessaires afin que les



SOCIABILITÉS ET TIC.
www.lehub-agence.com



LE HUB – sarl au capital de 10.000€

14 rue Crespin du Gast, F-75011 Paris

T. +33 (0)1 71 19 78 22 - Fax +33 (0)1 71 19 78 29

SIRET : 493 892 202 00026 – APE : 6202A

utilisateurs du réseau Internet puissent s'y connecter de façon optimale, pendant la durée définie à l'article 6 ci-dessous, en opérant si besoin est, les modifications techniques nécessaires conformément aux usages.

Le producteur s'engage à assurer auprès du Client une mission générale de conseil en matière de maintenance technique du Site. Cette maintenance entend les corrections d'éventuels défauts techniques survenant au cours de l'usage du programme.

Dans le cas où Le Client souhaiterait apporter des modifications au Site donnant lieu à un développement supplémentaire non prévu aux présentes, il pourra demander au producteur un devis pour continuer à développer le Site dans son esprit initial.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE L'ETABLISSEMENT CULTUREL

Les parties s'entendent expressément sur les engagements spécifiques définis ci-après, ceci afin de respecter un calendrier prévisionnel.

3-1 Le Client devra collaborer de façon active avec les concepteurs en vue de la bonne réalisation de la prestation et devra désigner un responsable pour l'ensemble de l'opération, investi d'un pouvoir de décision.

3-2 Le Client devra fournir au producteur toutes informations ou documents nécessaires à la réalisation des sites et apporter tous moyens humains nécessaires pour lui permettre d'exécuter ses obligations telles qu'elles résultent du présent contrat. En particulier, Le Client s'engage à remettre au producteur, dans les délais fixés au planning prévisionnel, les éléments de contenus et de charte graphique de la société nécessaire à la réalisation du site.

Dans le cas où le producteur estimerait être insuffisamment informé, il sollicitera de Le Client, dans les meilleurs délais, la communication de tous documents complémentaires utiles à l'exécution de ses prestations. De son côté, Le Client s'engage à donner suite aux demandes qui lui seront ainsi présentées dans des délais de nature à permettre le respect par le producteur du planning fixé par les présentes. A défaut, le producteur se verra déchargé de toute responsabilité s'il n'est pas en mesure, du fait de la carence ou de l'inertie de Le Client, de livrer le Site à la date convenue.

3-3 Le Client devra contrôler les documents remis par le producteur au titre du présent contrat.

3-4 Le Client devra valider chaque livrable. A ce titre, toute modification requise par Le Client sur les documents livrables précédemment validés donnera lieu à un nouveau devis et à une nouvelle facturation. Toute modification devra avoir été au préalable notifiée dans un document intitulé « avenant ». Ces modifications sont susceptibles d'entraîner un changement de périmètre, de coûts et de planning qui sera précisé dans le document mentionné ci-dessus. Seul un avenant validé par les deux parties pourra être pris en considération par les concepteurs.

ARTICLE 4 — REUNIONS D'AVANCEMENT DE PROJET OU DE COMITE DE PILOTAGE

Les parties s'engagent à se réunir au minimum mensuellement dans les locaux du Le Client ou sous forme de conférence téléphonique, aux fins d'assurer le suivi opérationnel et de faciliter la bonne exécution du présent contrat.

La date de chaque réunion sera fixée lors de la réunion précédente. Un compte-rendu sera rédigé par le producteur à l'issue de chaque réunion et communiqué à chacune des parties dans les meilleurs délais. A défaut d'observations des parties, sous un délai à fixer d'un commun accord, le compte-rendu sera considéré comme validé.

Ces réunions ont par ailleurs vocation à alerter les responsables de chacune des parties des éventuels problèmes rencontrés. Les parties conviendront en commun des mesures à prendre.

ARTICLE 5 — VERIFICATION DE CONFORMITE



LE HUB – sarl au capital de 10.000€

14 rue Crespin du Gast, F-75011 Paris

T. +33 (0)1 71 19 78 22 - Fax +33 (0)1 71 19 78 29

SIRET : 493 892 202 00026 – APE : 6202A

Le Site fera l'objet d'une livraison dans un environnement de recette (permettant d'effectuer des corrections avant de rendre le site accessibles aux usagers). Il appartient au Client de vérifier la conformité du Site aux spécifications détaillées pendant toute la période de recette prévue au planning prévisionnel.

Dans l'hypothèse où Le Client ne formulerait aucune observation dans ce délai, le Site sera réputé conforme aux spécifications détaillées et la recette sera considérée comme définitive. Il ne pourra pas être tenu rigueur à Le Client de la non validation d'éléments ne figurant pas dans les documents et travaux présentés à celui-ci.

Dans l'hypothèse où Le Client formulerait des réserves de non-conformité au cahier des charges, le producteur s'engage à mettre en œuvre tous les moyens pour que le Site soit conforme au cahier des charges.

Après corrections des réserves par le producteur, le producteur est levé de ces réserves par Le Client. A défaut d'observations du Client dans le délai de dix jours ouvrés à compter de la levée de la dernière réserve par le producteur, Le Client sera réputé disposer d'un Site conforme au cahier des charges. La recette sera considérée comme définitive.

Le producteur s'engage à garantir la conformité du Site mis en production au cahier des charges.

En conséquence, en cas de non conformité, le producteur s'engage à mettre en œuvre tous les moyens pour que le service de production soit conforme au cahier des charges. Cet engagement demeurera valable pendant une durée d'un mois suivant la date de la mise en production, sous réserve que cette mise en production soit effectuée dans les deux mois de la livraison des éléments développés par le producteur.

Dans le cas où la mise en production serait différée, la garantie délivrée à Le Client sera fixée d'un commun accord entre les parties.

ARTICLE 6 – DUREE

En ce qui concerne les prestations visées au paragraphe 2.3 ci-dessus seulement, jusqu'à l'issue d'une période de 12 (douze) mois à compter de la livraison complète du Site approuvée par Le Client.

ARTICLE 7 – CONDITIONS FINANCIERES

En rémunération de sa mission telle qu'elle résulte des présentes, ainsi que de la cession de droit visée à l'article 8 ci-après, le producteur percevra une rémunération forfaitaire et définitive.

Cette somme sera exclusivement réglée au producteur, selon un échéancier défini entre les deux parties, à réception des factures correspondantes portant mention de la TVA et des références figurant en tête des présentes :

ARTICLE 8 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le producteur cède par les présentes au Client, à titre exclusif et dans les conditions précisées aux paragraphes ci-après, les droits de reproduction, de représentation et d'adaptation des éléments et développements.

Ces éléments s'entendent à l'exclusion des développements et des contenus de la base de données *artishoc* (les développements informatiques mutualisés appartiennent à la mutualité, les contenus appartiennent à chaque éditeur partenaire).

Cette cession interviendra au fur et à mesure de la réalisation du Site par le producteur.

8.1. Etendue de la cession

- Dans le temps : la présente cession est consentie pour toute la durée légale de protection des droits de propriété intellectuelle en vigueur en France.
- Dans l'espace : la présente cession est consentie pour le monde entier.



LE HUB – sarl au capital de 10.000€

14 rue Crespin du Gast, F-75011 Paris

T. +33 (0)1 71 19 78 22 - Fax +33 (0)1 71 19 78 29

SIRET : 493 892 202 00026 – APE : 6202A

8.2. Droits cédés

Le Client sera seul titulaire des droits d'auteur afférents au Site et des éléments qui le composent, notamment des droits suivants, qu'il pourra exploiter comme bon lui semble, directement et/ou par l'intermédiaire de tout tiers de son élection :

- Droit de reproduction : ce droit comporte le droit de reproduire, directement ou indirectement par tous procédés techniques, tout ou partie du Site et desdits éléments (à l'exclusion des développements et des contenus de la base de données *artishoc*).
- Droit de représentation : ce droit comporte le droit de représenter, de rendre accessible, de diffuser ou de communiquer au public d'une quelconque façon, directement ou indirectement, par tous procédés techniques, tout ou partie du Site et desdits éléments reproduits ou adaptés (à l'exclusion des développements et des contenus de la base de données *artishoc*).
- Droit d'adaptation : ce droit comporte le droit d'adapter, directement ou indirectement, tout ou partie du Site et desdits éléments (à l'exclusion des développements et des contenus de la base de données *artishoc*), de quelque façon que ce soit sur tous supports techniques décrits à l'article 8 et avec le concours de tout prestataire choisi par Le Client.

8.3. Exclusivité

Le producteur cède au Client les droits susvisés en vue d'une exploitation publique comme privée par tous modes et procédés, sur tous supports et en tous formats connus ou inconnus à ce jour, et notamment, sans que cette liste soit limitative :

- sur tout réseau de télécommunication, national ou international, privatif ou ouvert, tels que l'Internet, les Intranets ou Extranets ;
 - sous forme de vidéocassettes, vidéodisques, CD ROM, DVD, DVD-ROM, et plus généralement de tout support connu ou inconnu à ce jour ;
 - sous forme télévisuelle par voie hertzienne, câble ou satellite, etc. ;
- et plus généralement, tous types d'exploitations audiovisuelles ou multimédia.

Il est précisé que le producteur cède au Client, pour autant que de besoin, les droits de reproduction, de représentation et d'adaptation que les tiers, salariés et/ou indépendants pourraient détenir sur le Site et les éléments qui le composent, et s'engage à cet effet à régulariser avec ces derniers des actes de cession conformes aux exigences du droit de la propriété intellectuelle.

Du fait du présent accord, les développements spécifiques éventuellement réalisés par le producteur et exploités par Le Client à travers l'interface du Site ne sont en aucune manière cédés au Client. *artishoc* reste propriétaire à titre exclusif des développements afférents à sa technologie (bases de données et back office de gestion).

En ce qui concerne les éléments fournis par Le Client pour la réalisation et la conception du Site, Le Client fera son affaire des autorisations et paiements liés à l'exploitation, la reproduction et la diffusion sur le Site à tout tiers concerné, et garantit le producteur contre tout recours ou action à ce sujet.

ARTICLE 9 – DECLARATIONS ET GARANTIES

Le producteur sous licence *artishoc* déclare et garantit :

- qu'il dispose de compétences en matière de nouvelles technologies de la communication, suffisantes pour concevoir et réaliser le Site objet des présentes, dans des conditions optimales ;
- que le Site et les éléments qui le composent, non fournis par Le Client ne contiennent rien qui puisse tomber sous le coup des lois relatives notamment à la contrefaçon, à la diffamation ou à la protection des mineurs ;
- que le Site et les éléments qui le composent ne comportent aucun emprunt non autorisé à une autre œuvre de nature à engager la responsabilité de Le Client, à quelque titre que ce soit ;
- qu'il a régularisé, si nécessaire, des cessions de droits conformes aux exigences du Code de la Propriété Intellectuelle, avec les tiers, salariés ou indépendants qui pourraient détenir des droits sur le Site et/ou les éléments qui les composent ;
- qu'il est libre d'accepter et d'exécuter les présentes et que, ce faisant, il ne viole ni ne préjudicie un quelconque droit d'un tiers ;
- qu'il agit en qualité de prestataire de services indépendant et que rien dans ce présent contrat ne saurait être interprété comme créant une relation d'association, d'agent de mandat ou toute autre relation similaire entre lui et Le Client.

ARTICLE 10 - DONNEES TECHNIQUES / CONTRAINTES DE REALISATION

10.1. Programmation



LE HUB – sarl au capital de 10.000€

14 rue Crespin du Gast, F-75011 Paris

T. +33 (0)1 71 19 78 22 - Fax +33 (0)1 71 19 78 29

SIRET : 493 892 202 00026 – APE : 6202A

Le producteur s'engage à respecter des normes de développement communément admises garantissant une compatibilité des sites avec les navigateurs récents.

10.2. Textes et visuels

Le Client s'engage à fournir au producteur des textes et images propres au Client comme les logos et textes génériques pour la réalisation du Site. Le Client devra acquérir les droits à l'image des visuels pour lesquels le producteur est missionné de récolter et d'utiliser dans le cadre du développement des graphismes compris dans le cahier des charges.

Les données seront fournies par Le Client sur support numérique permettant l'import dans une base de données (idéalement fichiers XML ou CSV).

Les photos ou illustrations graphiques fournies par Le Client seront sur support numérique, dans un format standardisé (fichiers .jpg, .tiff, .psd, etc.).

10.3. Conservation

Le producteur s'engage à conserver dans ses propres locaux ou dans un laboratoire ou organisme de son choix une copie du Site sur support numérique pendant une durée minimum de 3 (trois) ans à compter de la mise en ligne du Site.

ARTICLE 11 - CONFIDENTIALITE

Chacune des parties s'engage à ne pas divulguer, ni communiquer, ni laisser divulguer ou laisser communiquer, ni utiliser directement ou indirectement, à moins qu'il n'y ait été autorisé préalablement et par écrit par l'autre partie, les renseignements, données, informations, applications, méthodes et savoir-faire à caractère confidentiel ainsi que tout document de quelque nature que ce soit dont il a connaissance à l'occasion de l'exécution de ces prestations.

Les obligations aux termes du présent article resteront en vigueur après la cessation des relations contractuelles, pendant une durée de 5 (cinq) ans.

ARTICLE 12 – DROIT APPLICABLE – LITIGES

Pour la résolution de toute difficulté, de tout litige qui surgiraient entre les parties dans l'exécution ou l'interprétation des présentes, les tribunaux de Paris statuant selon la loi française seront seuls compétents.

ARTICLE 13 – RESILIATION

En cas d'inexactitude de l'une quelconque des déclarations et garanties données par le producteur, comme dans l'hypothèse où l'une quelconque des parties viendrait à manquer à l'une quelconque de ses obligations aux termes des présentes, l'autre partie, après mise en demeure adressée à la partie défaillante par lettre recommandée restée sans effet dans les 15 (quinze) jours de sa première présentation, aurait la faculté de considérer le présent accord comme résilié sans formalités aux torts et griefs de la partie défaillante.

Dans ce cas, si Le Client souhaite utiliser tout ou partie des travaux réalisés, il devra payer au producteur la valeur des dits travaux. Ce montant pourra, le cas échéant, faire l'objet d'une réfaction en cas de non-conformité ou d'anomalies affectant les travaux réalisés.

En cas de résiliation, le producteur restituera à Le Client ses contenus en noms propre sous forme de fichiers numériques XML.

ARTICLE 14 – RETROCESSION

Il est expressément convenu que Le Client aura la faculté de se substituer toute personne physique ou morale pour l'exécution de tout ou partie des présentes, et/ou de céder tout ou partie des droits cédés sur le Site aux termes des présentes à tout tiers de son élection.

ARTICLE 15 – ELECTION DE DOMICILE



LE HUB – sarl au capital de 10.000€

14 rue Crespin du Gast, F-75011 Paris

T. +33 (0)1 71 19 78 22 - Fax +33 (0)1 71 19 78 29

SIRET : 493 892 202 00026 – APE : 6202A

Les parties élisent domicile en leur siège social respectif, aux adresses indiquées en tête des présentes.



LE HUB – sarl au capital de 10.000€

14 rue Crespin du Gast, F-75011 Paris

T. +33 (0)1 71 19 78 22 - Fax +33 (0)1 71 19 78 29

SIRET : 493 892 202 00026 – APE : 6202A